



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par les projets décrits ci-dessous :

Le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, à sa séance ordinaire, tenue le 3 mai 2016 à 19 h, les projets de résolution pour les projets particuliers suivants :

1. Projet particulier PP27-0228 en vue de permettre le maintien de l'occupation à des fins de salle d'exposition à l'intérieur du bâtiment situé aux 3288-3290, rue Sainte-Catherine Est, à l'angle de la rue Darling (1160603001).
2. Projet particulier PP27-0229 en vue de permettre la construction d'un bâtiment industriel situé sur le lot 1 879 261 à l'angle sud-est de la rue Notre-Dame Est et du boulevard Pie-IX (1160603002).

Le conseil d'arrondissement a aussi adopté, à la même séance ordinaire, les premiers projets de règlements suivants :

1. Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), afin de restreindre l'établissement des résidences de tourisme (01-275-108) (1163520005).
2. Règlement modifiant le Règlement sur le bruit à l'égard de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (R.R.V.M., c. B-3) afin de simplifier et d'intégrer au règlement l'ordonnance ORD2711-032 et l'ordonnance B-3-002 (B-3-7) (1163520004).
3. Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) afin d'introduire certaines dispositions relatives aux enseignes dans la zone 0057 correspondant au Parc olympique (01-275-107) (1165092005).

Une assemblée publique de consultation se tiendra le 7 juin 2016, à 18 h, à la salle du conseil de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4).

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ces projets ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ces sujets.

Le projet de règlement et les projets particuliers, ainsi que les plans de zones sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 6854, rue Sherbrooke Est, de 8 h 30 à 16 h 30.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 24^E JOUR DE MAI 2016

Monsieur Magella Rioux
Secrétaire d'arrondissement